

INTRODUCTION

Il est de la conviction des peuples et des nations qu'aucun développement humain durable ne peut s'opérer sans une éducation de base efficace. D'ailleurs, le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur le développement de 1985 le dit clairement en soulignant, en substance, qu'aucune nation ne pourrait prétendre à un développement conséquent si plus de 40% de sa population, restent dans les abîmes de l'ignorance, c'est-à-dire dans l'analphabétisme.

Cependant, pour parvenir à cette mobilisation des énergies afin d'amorcer le développement, il faut des éducateurs avertis, capables de capitaliser les méthodes, les techniques et les procédés, pour conduire l'enfant dans l'immense champ des connaissances et des compétences de manière efficace et efficiente.

Il faut donc une formation initiale solide des instituteurs, ceux-là sur lesquels reposent tous les espoirs d'un avenir radieux.

Ainsi, au Burkina Faso, cette formation incombe aux ENEP. Pour une formation plus adéquate et plus pertinente qui ferait des enseignants, des professionnels de la réussite, les ENEP se sont résolument tournées vers l'enseignement modulaire.

Ce sous-module confère à l'élève-maître une relative autonomie dans l'appropriation de la didactique du français.

Cette approche lui offre le loisir de s'auto-former à tout moment et en tout lieu.

UNITE I : GÉNÉRALITES SUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

DOCUMENTS D'ENTRÉE DE L'UNITÉ

I. OJECTIF GÉNÉRAL

Connaître les généralités de l'enseignement du français à l'école primaire.

II. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

L'élève-maître doit être capable, à l'issue du cours de :

- donner l'importance du français ;
- citer les objectifs poursuivis par l'enseignement du français à l'école primaire;
- définir les instructions officielles, programmes et horaires du français.

PRÉ-TEST

- 1) Donne l'importance du français dans notre système éducatif. (8 pts)
- 2) Énumère les objectifs poursuivis par son enseignement. (4 pts)
- 3) Définis les concepts suivants : principes pédagogiques, instructions officielles, programme, curriculum (8 pts)

APPROCHES PÉDAGOGIQUES

Travaux de groupes

Exposé

Brainstorming

Modélisation (Mind map)

CORPS DE L'UNITÉ

INTRODUCTION

S'exprimer, communiquer sont des besoins que l'homme satisfait par des moyens dont la langue parlée. Or connaître celle-ci, c'est non seulement en posséder beaucoup de mots, mais surtout la parler et l'écrire couramment, selon des règles spécifiques. Et la maîtrise de celles du français passe par l'étude de disciplines qui en sont les composantes. Mais avant de les détailler, voyons leurs points communs, à travers cette unité.

I - DÉFINITION DE CONCEPTS

a. La langue : Pour les spécialistes, la langue est un ensemble original de sons (phonèmes), de formes, de graphies, de constructions et de mots. C'est un système conventionnel (culturel), de signes, de symboles (sonores, visuels, gestuels, etc.), propre à une communauté humaine qui l'utilise pour s'exprimer et communiquer. Dans ce contexte, la langue française apparaît comme le système de communication orale et/ou écrite, codifiée selon la culture française mais surtout gréco-latine.

Autour du concept de langue, s'est développée une terminologie dont nous expliciterons quelques mots ou expressions.

b. La langue maternelle ou première : C'est la langue que l'enfant parle dans sa famille, qu'elle soit du père, de la mère ou autre.

c. La langue nationale:

C'est la langue parlée par tout groupe ethnique national d'un pays. Ainsi, au Burkina Faso, le dioula, le moore, le fulfulde, le bisssa, le dagara..., sont des langues nationales.

d. La langue officielle

C'est la langue utilisée dans l'administration d'un pays, qu'elle soit nationale ou seconde : le français au Burkina par exemple.

e. La langue seconde

C'est la langue de la puissance colonisatrice : c'est le cas du français dans notre pays et de l'anglais au Ghana.

f. La langue étrangère :

Il s'agit d'une langue parlée dans un pays où elle n'est ni nationale ni celle du colonisateur : l'anglais chez nous par exemple.

g. le bilinguisme et le multilinguisme :

Le bilinguisme est la situation d'une personne qui parle à la fois deux langues et le multilinguisme est celle d'une personne qui parle plus de deux langues.

II. IMPORTANCE DU FRANÇAIS DANS NOTRE SYSTÈME ÉDUCATIF

Au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays francophones d'Afrique, le français est une langue seconde. Il occupe une place prépondérante à l'école : il constitue avec les mathématiques ce qu'il est convenu d'appeler les disciplines instrumentales. Ainsi, il est non seulement une matière d'enseignement, mais aussi le véhicule de l'enseignement. Il s'en suit que l'acquisition de la langue française devient un passage obligé pour aborder les autres disciplines.

Du point de vue éducatif, le français joue un rôle très important dans le développement mental de l'enfant.

Il soutient l'activité intellectuelle et lui fournit les instruments nécessaires à son développement. Ainsi :

- il fixe la pensée, la rend possible en affectant à chaque objet et à chaque acte (signifié) un symbole (signifiant) ;
- il structure la pensée en établissant une relation entre les actes, en même temps qu'il organise l'espace ;
- il constitue un moyen de possession de l'univers par la connaissance des noms des objets.

Par ailleurs, dans les pays francophones d'Afrique, la langue française constitue un instrument de promotion sociale car elle y est généralement la langue officielle. En outre, l'influence croissante des médias (radio, télévision...) de même que le développement des moyens de transport lui confère également la qualité de la langue de communication nationale et internationale.

Enfin, le français reste dans l'espace francophone le principal outil de pensée riche en concepts scientifiques, techniques et industriels.

Ainsi, sans être une langue nationale, le français revêt dans notre pays une fonctionnalité telle que sa non maîtrise constitue à un certain niveau, un sérieux handicap.

III. OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'enseignement du français vise la maîtrise des apprentissages chez l'élève. C'est dans cette optique que le maître doit, à travers les différentes disciplines :

- faire acquérir le langage dans les classes de CP et le consolider dans les autres cours ;
- donner à l'élève les moyens de s'exprimer oralement et par écrit dans toutes les situations de la vie courante ;
- former le jugement de l'élève ;
- promouvoir les autres disciplines d'enseignement ;
- perfectionner le français oral et écrit par l'étude de la grammaire, du vocabulaire et de l'orthographe.

IV. PRINCIPES-INSTRUCTIONS OFFICIELLES-PROGRAMMES-HORAIRES

1. Principes pédagogiques de l'enseignement du français

De façon générale, le principe est une règle générale théorique qui guide les actions, les conduites ou les comportements pour aboutir à un bon résultat. En pédagogie, les principes sont un ensemble de règles générales pédagogiques pour guider l'action éducative du maître.

Nous évoquerons ici, les lois générales à toute leçon de français. Celles spécifiques à chaque composante seront abordées en temps opportun.

- La concrétisation : il faut utiliser prioritairement du matériel réel ou alors à défaut des illustrations.
- L'activité : dans les petites classes, les notions seront simultanément exécutées et verbalisées par les élèves eux-mêmes. Mais pour être efficace, cette activité enfantine devra faire appel aux facultés sensorielles, intellectuelles et psychomotrices car une notion n'est acquise que si elle est vue, entendue, prononcée et écrite.
- La praticité : il faut se référer constamment à des situations pratiques que l'enfant connaît bien et ensuite les exprimer dans un langage qui lui est accessible.
- La répétition : elle est nécessaire surtout dans les petites classes où l'attention est fugace afin de consolider les acquisitions par des répétitions fréquentes mais non ennuyantes. L'oral doit précéder l'écrit.
- La progression : l'enfant a besoin du nouveau pour stimuler sa curiosité et de la difficulté bien dosée pour mobiliser toutes ses ressources. Or, les redites inutiles non seulement le lassent, mais aussi ralentissent l'exécution du programme annuel.
- L'adaptation : les notions enseignées seront adaptées au milieu (physique, socioculturel, etc.) de l'enfant, mais surtout à toutes ses capacités.
- La motivation : encore psychologiquement fragile, l'enfant a besoin d'être stimulé, encouragé, valorisé par des renforcements positifs, mais aussi des leçons bien préparées, attrayantes, intéressantes, une atmosphère saine et équilibrée en classe.

Ce qui exclut alors les interruptions intempestives et surtout l'humiliation devant les autres.

- L'enseignement mutuel : le maître recourra d'abord aux autres pour aider l'enfant en difficulté, ensuite interviendra lui-même si nécessaire.

2. Instructions officielles (IO)

Les instructions officielles sont des directives ou des idées forces qui émanent des autorités ou des supérieurs en direction des administrés ou des subordonnés.

En pédagogie, les instructions officielles sont des directives qui orientent l'action du maître. En un mot, les IO indiquent les conditions de réussite de notre action éducative. Quelques exemples d'instructions :

- la globalité et l'unicité de l'enseignement de français : aucune discipline de l'étude de la langue ne devrait être priorisée au détriment des autres, mais elles doivent progresser ensemble.
- une langue ne peut s'apprendre qu'en situation réelle : il faut donc partir du vécu quotidien de l'enfant ou alors simuler celui-ci en classe, afin que l'élève comprenne le message qui lui est adressé.
- l'oral doit toujours précéder l'écrit : en tant que première forme d'expression humaine, l'oral doit fournir de la matière à l'écrit ;
- la fonction première de la langue étant la communication, il faut apprendre à l'enfant un vocabulaire simple, fonctionnel, correct, capable de traduire les réalités qu'il vit.
- ne progresser que si les élèves ont surmonté (vaincu) les difficultés antérieures ;
- alterner le travail oral et le travail écrit.

NB. : les instructions officielles découlent généralement des principes ; ce sont des précisions relatives aux principes.

3. Programme

Le programme est l'ensemble des contenus des matières enseignées dans une classe ou dans un cycle.

Exemple : les programmes de 1989-1990 (en vigueur).

De nos jours, on parle de programme, de curriculum et aussi de curricula.

Un curriculum est un programme auquel on adjoint des finalités, des buts, des objectifs d'enseignement (objectifs généraux, des objectifs spécifiques), des méthodes pédagogiques, des méthodologies, des items (questions d'évaluation), des supports pédagogiques (textes, manuels, document...), des tâches pédagogiques.

En un mot le curriculum doit contribuer à la formation complète de l'apprenant.

Selon la conception du Cadre d'Orientation du Curriculum (COC), les curricula ou programmes d'étude sont une des composantes d'un curriculum. Ils déclinent un ensemble d'éléments relatifs aux contenus des activités d'enseignement et d'apprentissage prévues pour une période scolaire déterminée et pour un public bien ciblé.

L'enseignement du français comprend, à l'école primaire, les disciplines suivantes : la lecture, l'écriture, la grammaire, la conjugaison, l'orthographe, le vocabulaire et l'expression écrite.

4. Horaires

C'est l'ensemble du temps consacré à l'enseignement d'une discipline, temps réparti en tranches ou plages.

L'horaire varie d'une discipline à l'autre.

N.B. : Il y a les horaires officiels et les horaires appliqués. Cependant, certains enseignants exécutent des cours de rattrapage par conscience professionnelle.

Les masses horaires officielles des différentes matières d'enseignement de la langue française sont les suivantes :

Sur 30 h par semaine de travail	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
Lecture	7 h	7 h	6 h	5 H	4 H	4 H
Langue	9 H 30	9 H 30	6 H 30	6 H 30	6 H 30	6 H 30
Total	16 H 30	16 H 30	12 H 30	11 H 30	10 H 30	10 H 30

NB : Se référer aux nouveaux emplois du temps en vigueur pour actualiser le tableau.

NB : Dans l'horaire de langue, on doit retrouver le temps consacré à l'écriture et ce temps est de : 2 h 30 mn au CP, 30 mn au CE et 1 h au CM.

CONCLUSION

Comme toute langue parlée, le français aussi a ses règles d'organisation dont la maîtrise passe par un enseignement méthodique de ses diverses composantes selon des principes précis et des méthodes rigoureuses.

DOCUMENTS DE SORTIE DE L'UNITÉ I

POST-TEST

- 1) Donne l'importance du français dans notre système éducatif. (8 pts)
- 2) Énumère les objectifs poursuivis par son enseignement. (4 pts)
- 3) Définis les concepts suivants : principes pédagogiques, instructions officielles, programme, curriculum (8 pts)

Corrigé du post-test

1. Donne l'importance du français dans notre système éducatif. (8 pts)

- *Le français est la langue d'enseignement du primaire classique au supérieur dans le système éducatif du Burkina.*
- *A l'école primaire le français sert de courroie de transmission des savoirs.*
- *Il est un outil d'échange entre le maître et les élèves et entre les élèves eux-mêmes.*
- *Il complète la langue maternelle de l'enfant en lui fournissant les instruments nécessaires à son développement intellectuel.*

Ainsi :

- *il fixe la pensée, et la rend possible en affectant à chaque objet et à chaque acte (signifié) un symbole (signifiant) donne la qualité ou le défaut lié à un fait un objet ou une personne qualifie (adjectif qualificatif), module les actes (adverbe);*
- *il structure la pensée en établissant une relation entre les actes, en même temps qu'il organise l'espace ;*
- *il constitue un moyen de possession de l'univers par la connaissance des noms des objets. (Lorsque l'enfant nomme un objet, cet objet fait désormais partie de son environnement, fictivement il l'appelle, l'interpelle, parle à cet objet le commande. Au fur et à mesure qu'il grandit, il agrandit son monde en y incluant nommément tout ce qu'il connaît au tour de lui).*

2. Cite les objectifs poursuivis par son enseignement. (4pts)

- *faire acquérir le langage au cours préparatoire, la consolider dans les autres cours ;*
- *donner à l'élève les moyens de s'exprimer oralement et par écrit dans toutes les situations de la vie courante ;*
- *former le jugement de l'élève ;*
- *promouvoir les autres disciplines d'enseignement par l'acquisition du français;*
- *perfectionner le français oral et écrit par l'étude de la grammaire, du vocabulaire et de l'orthographe.*

3. Définis les concepts suivants :

Principes pédagogiques : *le principe est une règle générale théorique qui guide les actions, les conduites ou les comportements pour aboutir à un bon résultat. Les principes sont un ensemble de règles générales pour guider l'action éducative du maître.*

Instructions officielles : *Les instructions officielles sont des directives émanant des autorités de l'éducation ou des idées forces qui viennent des supérieurs et vont en direction des administrés ou des subordonnés.*

En pédagogie, les instructions officielles sont des directives officielles qui orientent l'action du maître. En d'autres termes, ce sont des affirmations, des textes qui sont l'expression de la sagesse et de l'expérience de ceux qui nous ont précédés dans le métier. Ces affirmations et textes contiennent généralement tout ce que nous devons savoir de la théorie et de la pratique du métier. En un mot, les IO. indiquent les chances de réussite de notre action éducative.

- *Exemple : - La fonction première de la langue étant la communication, il faut apprendre à l'enfant un vocabulaire simple, fonctionnel, capable de traduire les réalités qu'il vit, mais correct.*

Programme : Le programme est l'ensemble des (contenus) des matières enseignées dans une classe ou dans un cycle donné.

Exemple : les programmes de 1962 (caducs) et les programmes de 1989-1990 dont les contenus sont ceux que nous enseignons dans nos écoles aujourd'hui.

Curriculum. De nos jours, on parle, souvent de manière indistincte, de programme de curriculum (au pluriel : curricula). Mais qu'est-ce qu'un curriculum ?

Un curriculum est un programme auquel on adjoint des finalités, des buts, des objectifs d'enseignement (objectifs généraux, des objectifs spécifiques), des méthodes pédagogiques, des méthodologies, des items (questions d'évaluation), des supports pédagogiques (textes, manuels, document...), des tâches pédagogiques.

En un mot le curriculum doit contribuer à la formation complète de l'apprenant.

L'enseignement du français comprend, à l'école primaire, les disciplines suivantes : la lecture, l'écriture, la grammaire, la conjugaison, l'orthographe, le vocabulaire et l'expression écrite. Ce programme s'exécute en 24 semaines de travail. Les programmes de 1989-1990 sont en réalité des curricula. (8 pts)

Clé de correction

Réponses attendues	Barème de notation	Condition de réussite
En conformité avec le cours	0 à 20 Question n°1 : 6 pts pour le fond 2 pts pour la forme. Question n °2 : 4pts. Question n°3 : 2pts par définition	Après appropriation du contenu